

CAMEROUN

2015

Richard Antonin DOFFONSOU / r.doffonsou@afdb.org
Économiste pays principal, Cameroun, Bureau de la BAD au Cameroun

Lisa Simrique SINGH / Lisa.singh@undp.org
Conseiller économique, PNUD Cameroun

Denis Léopold TANKOUA / d.tankoua@afdb.org
Économiste senior, Bureau de la BAD au Cameroun





CAMEROUN

- Malgré la crise sécuritaire et humanitaire de la région, la croissance camerounaise reste soutenue, au-dessus de 5%.
- La baisse des cours du pétrole et la hausse des dépenses sécuritaires vont cependant peser sur les équilibres budgétaires.
- La décentralisation et l'inclusion peuvent servir de levier à la restructuration de l'économie, pour traduire la croissance sur le terrain social.

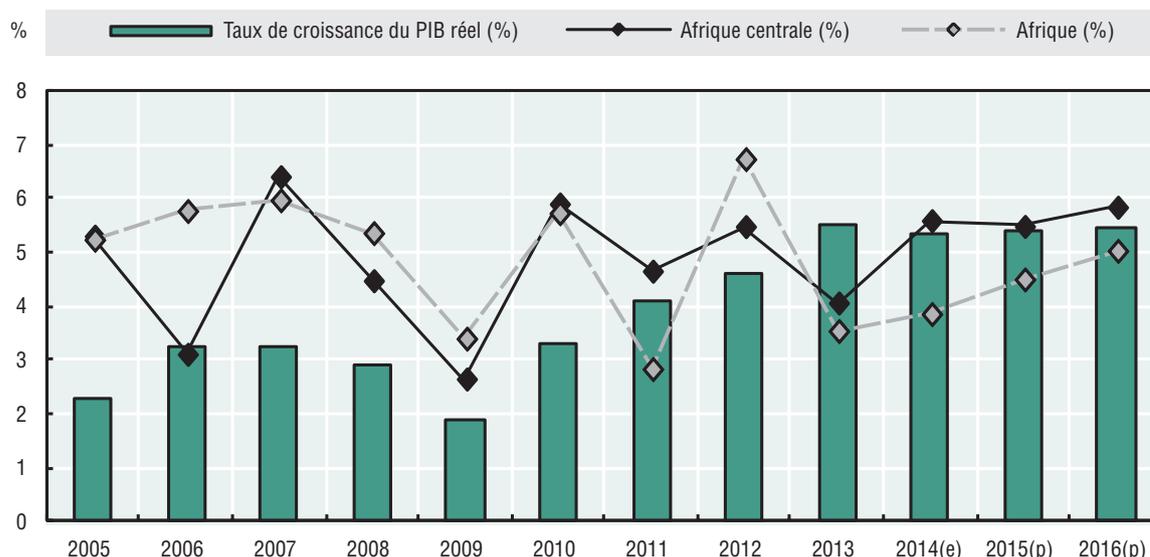
Vue d'ensemble

La croissance est restée soutenue en 2014, avec un rythme de 5.3 %, mais elle demeure inférieure à l'objectif de 6 % en moyenne fixé dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE 2010-20) dont l'objectif est d'inscrire le Cameroun dans le groupe des pays émergents à l'horizon 2035. L'économie camerounaise a fait preuve de résilience dans un environnement régional marqué par les crises sécuritaires et humanitaires aux frontières du nord avec le Nigéria et de l'est avec la République centrafricaine (RCA), et un contexte économique mondial marqué par la stagnation dans les pays de l'OCDE et le ralentissement de la croissance dans les pays émergents. La croissance camerounaise a été tirée par le secteur secondaire et par une offre accrue d'énergie et de produits agricoles. Le rythme de croissance du pays devrait se maintenir en 2015 et 2016 avec des projections respectives de 5.4 % et 5.5 %, sous l'impulsion d'une politique de diversification de l'économie à travers le développement de chaînes de valeur agricoles, du secteur de la construction et de l'offre d'énergie.

La politique budgétaire modérément expansionniste conduite par les autorités s'est accompagnée d'un effort de mobilisation des recettes fiscales et de rentabilisation des dépenses publiques. Des subventions mal ciblées sur les produits pétroliers ont ainsi été significativement réduites, et les projets mieux calibrés. Le budget-programme 2013-15 prévoit de maintenir l'orientation de la politique budgétaire en 2015. Mais la chute des cours du pétrole pendant le second semestre 2014 impose des mesures volontaristes de rééquilibrage budgétaire pour ne pas creuser le déficit, alors que s'accroissent les dépenses de sécurité et humanitaires en raison des crises au Nigéria et en RCA.

Le DSCE 2010-20 fournit un cadre au développement territorial, mais sa déclinaison en une politique volontariste d'inclusion spatiale tarde à se matérialiser. Or les tensions latentes et le sentiment d'exclusion de diverses communautés régionales sont exacerbés par les bouleversements démographiques engendrés par la présence des réfugiés fuyant des pays limitrophes. S'ajoutent les grands projets d'infrastructures qui, au-delà de leurs effets bénéfiques en termes d'aménagement du territoire et de développement, exercent une forte pression sur les terres arables et une mutation de la propriété du capital productif dans les zones rurales. Ces mutations sont lourdes de menaces pour le maintien de la paix et de la cohésion sociale séculaires au Cameroun. Sont notamment concernés les environs du barrage de Lom Pangar, du barrage de Memve'elé, du port en eau profonde de Kribi et des mines de fer à Mbalam, dans la région orientale.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	5.5	5.3	5.4	5.5
Taux de croissance du PIB réel par habitant	3.0	2.8	2.9	3.0
Inflation	2.1	2.2	2.4	2.2
Solde budgétaire (% PIB)	-4.1	-5.2	-6.4	-5.8
Compte courant (% PIB)	-3.8	-4.2	-4.3	-4.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La croissance du PIB est tirée principalement par le secteur secondaire dont le dynamisme est soutenu par une offre d'énergie et de produits agricoles plus abondante en 2014 qu'en 2013, et par une politique budgétaire modérément expansionniste marquée par la poursuite des grands projets d'infrastructures. La croissance est également tirée par les secteurs primaire et tertiaire, qui ont bénéficié de la politique de relance de diverses branches de l'agriculture vivrière et de l'agro-industrie d'exportation dans un contexte climatique favorable.

La croissance du secteur primaire est estimée à 4 % en 2014, avec une hausse de la production de bananes, de caoutchouc, de café, de cacao, de coton et d'huile de palme. Ces filières ont bénéficié de la modernisation des techniques agricoles, des programmes d'encadrement des producteurs et de l'introduction de plants et semences à haut rendement. Cette performance devrait se maintenir en 2015 mais elle pourrait pâtir de plusieurs facteurs : faiblesse des investissements dans la mécanisation et l'achat d'engrais, vieillissement des arbres et des plants dans les bassins de production, perturbations climatiques. Le Cameroun est le grenier de la région. Il exporte ses produits vers le Tchad, la RCA, le Gabon, le Congo, le Nigéria et, au-delà, vers la RDC et l'Angola. Mais la surabondance de l'offre sur les marchés transfrontaliers peut provoquer une baisse des prix, voire l'abandon de certaines récoltes.



La dynamique observée dans le secteur secondaire depuis 2012 s'est poursuivie en 2014, avec une croissance estimée à 7.9 %. La réalisation des grands projets d'infrastructures routières, portuaires et immobilières, ainsi que la hausse substantielle de la production gazière, ont tiré cette croissance. Cette performance a toutefois été affectée par des pertes de parts de marché, notamment en RCA, au Tchad et au Nigéria, et par le recul de la production pétrolière au second semestre. La production pétrolière a ainsi enregistré en 2014 une baisse de 16 % pour se réduire à 20.4 millions de barils, après une hausse de 8.5 % en 2013 (24.3 millions de barils). La baisse significative des cours du brut n'a pas incité à maintenir le niveau de production des nouveaux puits ni à améliorer les rendements des puits existants, notamment dans les champs de Dissoni, Iroko et Lokele. En revanche l'extraction gazière, qui avait débuté en 2013 avec une production estimée à 150 millions de mètres cubes, a connu en 2014 une hausse de 55.3 %, avec l'extraction de 235 millions de m³. Le gaz alimente la centrale électrique de Kribi et plusieurs entreprises industrielles de Douala. La croissance du secteur secondaire devrait se ralentir en 2015 et se rapprocher de 6.2 %, sa moyenne tendancielle 2012-14, pour répondre à la demande intérieure en énergie pour la production industrielle et aux besoins des grands chantiers d'infrastructures.

Le secteur tertiaire, bénéficiant des grands projets dans les filières des transports, de l'hôtellerie et de la restauration, a enregistré une croissance estimée à 5.7 % en 2014 et projetée à 6.3 % en 2015. C'est un retour à sa tendance de longue durée après que le secteur tertiaire eut pâti, notamment, de la raréfaction des produits en provenance du Nigéria et des difficultés d'écoulement de ses produits vers le Nigéria, le Tchad, la RCA ou la Libye. Il a souffert également des pertes occasionnées par la faillite ou le décès d'opérateurs dans les régions du Septentrion.

La croissance du Cameroun en 2014 (5.3 %) a par ailleurs été soutenue par la demande intérieure qui elle-même a bénéficié du dynamisme de la consommation finale. La demande extérieure a au contraire pesé sur la croissance, avec une hausse plus que proportionnelle des importations de biens et services (6.0 %) par rapport aux exportations (2.7 %).

La consommation privée a enregistré en 2014 une croissance estimée à 4.4 % qui l'a portée à 74.4 % du PIB. Cette évolution résulte notamment de la mise en œuvre de mesures de lutte contre la vie chère ainsi que de l'amélioration des revenus des ménages en lien avec le regain d'activité économique et les embauches dans les grands chantiers d'infrastructures. La consommation publique représente quant à elle 11.3 % du PIB en 2014, et sa principale composante, les dépenses courantes hors paiement d'intérêts, a progressé de 8.2 % au cours des neuf premiers mois de l'année 2014. L'investissement progresse globalement de 8.0 %, contribuant à la croissance du PIB à hauteur de 1.6 points. Il a représenté 20.3 % du PIB en 2014, soit 0.9 % de plus qu'en 2013. Cette évolution résulte principalement d'une amélioration de l'investissement privé, encouragé par l'augmentation de l'offre d'énergie, par les facilités d'investissement accordées par l'État, par la hausse des crédits à l'économie (+ 4.9 %), ainsi que par les effets induits des grands investissements publics (les dépenses en capital de l'État ont augmenté de 9.6 %). Les investissements se sont par ailleurs poursuivis dans l'exploration minière et pétrolière.

Le commerce extérieur a été principalement marqué en 2014 par un accroissement plus rapide de la valeur des importations que de celle des exportations, ce qui a aggravé le déficit commercial (1.2 % du PIB en 2014 contre 0.7 % en 2013). Cette évolution résulte notamment de : i) la baisse de 17.6 % en moyenne des cours des principales exportations hors pétrole, induisant une dégradation des termes de l'échange ; ii) la hausse des importations des biens d'équipements pour la réalisation des grands chantiers ; iii) la persistance des importations de denrées alimentaires pour combler le déficit de la production locale. Le solde du compte courant de la balance des paiements devrait afficher lui aussi un déficit plus prononcé, estimé à 4.2 % du PIB contre 3.8 % en 2013.

Les perspectives de croissance pour les années 2015 (5.4 %) et 2016 (5.5 %) se basent sur les grands chantiers d'infrastructures, sur le programme d'urgence annoncé en décembre 2014 par le président de la République, et sur l'augmentation prévue de la production des industries



extractives à la faveur de la loi sur les incitations à l'investissement et d'un nouveau code minier plus incitatif.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2009	2014
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	23.5	22.7
dont pêche	1.3	1.1
Activités extractives	7.9	9.3
dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	7.7	9.1
Activités de fabrication	16.2	14.1
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1.0	1.0
Construction	4.8	6.2
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	20.2	19.6
dont hôtels et restaurants
Transports, entreposage et communications	6.5	6.9
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	10.4	10.9
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	8.3	8.1
Autres services	1.3	1.2
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

La politique budgétaire alignée sur les priorités du DSCE 2010-20 a conservé son caractère modérément expansionniste. Le budget 2014 s'est élevé à 3 312 milliards de francs CFA (XAF), en hausse de 2.3 % par rapport à 2013. Les dépenses doivent permettre de régler les charges récurrentes, d'assurer le bon fonctionnement des administrations, d'honorer le service de la dette et de réaliser les programmes prioritaires du DSCE. Les dépenses en capital ont connu une hausse nominale de 4.5 %, et ont représenté 30.2 % du budget 2014 contre 29.6 % du budget 2013. Les dépenses en capital se sont élevées à 1 000 milliards XAF (957 milliards en 2013), destinées prioritairement : i) aux opérations de développement (930 milliards XAF) ; ii) aux réhabilitations ; et iii) aux prises de participations.

La répartition sectorielle du budget consacre la priorité accordée aux infrastructures (transports, eau, énergie, technologies de l'information et de la communication). Viennent ensuite les dépenses de santé et d'éducation, les dépenses de sécurité et de défense, et les dépenses de soutien à l'agriculture et au développement rural. Cette orientation est conforme au CDMT et à l'orientation du DSCE 2010-20.

Les dépenses courantes ont connu une hausse modeste de 1.4 % pour représenter 69.81 % du budget 2014 contre 70.41 % en 2013. Elles comprennent, par ordre d'importance : i) les dépenses de personnel (24.79 % du budget), avec la prise en charge de 7 000 nouveaux enseignants et des recrutements dans les services de sécurité et de défense ; ii) les achats de biens et équipements (20.25 % du budget) ; et iii) les transferts et subventions (en hausse de 1.1 % et qui ont représenté 15.19 % du budget), afin d'honorer le service de la dette (9.14 % du budget 2014), de subventionner la Société nationale de raffinage (SONARA), et de couvrir les dépenses de fonctionnement des nouveaux établissements publics.

Les subventions sur les produits pétroliers s'étaient élevées à 450 milliards XAF en 2013, soit 19 % des dépenses courantes et 3.3 % du PIB.



Le budget 2014 est financé essentiellement par les recettes pétrolières et non pétrolières (81.9 %), et le solde par des emprunts (obligations et bons du Trésor) et les dons. Les recettes intérieures pétrolières et non pétrolières sont en hausse par rapport à 2013, respectivement de 4.62 % et 11.46 %, alors que les dons enregistrent une baisse de 16.7 %. En vertu du principe de l'unicité des comptes du Trésor, les recettes pétrolières ne sont pas affectées dans un compte dédié. Le pays a été déclaré conforme à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en octobre 2013 et il gère ses ressources extractives dans le respect des standards de l'initiative.

Par ailleurs, depuis qu'il a atteint le point d'achèvement de l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTE), le Cameroun n'a pas recours à l'appui budgétaire.

Tableau 3. Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Total recettes et dons	47.6	18.2	18.0	18.0	17.7	17.1	16.8
Recettes fiscales	10.6	11.0	11.0	11.3	11.3	11.1	10.8
Recettes pétrolières	6.8	5.3	5.1	4.8	4.5	4.1	4.1
Total dépenses et prêts nets (a)	14.6	21.7	20.4	22.0	22.8	23.5	22.6
Dépenses courantes	11.7	15.3	14.2	14.7	15.4	16.0	15.4
Sans intérêts	10.7	15.0	13.9	14.3	15.0	15.7	15.1
Salaires	4.5	5.6	5.2	5.4	5.6	5.8	5.7
Intérêts	0.9	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
Dépenses d'investissement	2.9	6.4	6.2	7.3	7.4	7.5	7.1
Solde primaire	34.0	-3.2	-2.1	-3.7	-4.8	-6.1	-5.5
Solde global	33.1	-3.6	-2.4	-4.1	-5.2	-6.4	-5.8

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire du Cameroun relève du Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC), qui a pour objectif de garantir la stabilité monétaire tout en soutenant la politique économique des gouvernements à travers ses deux instruments que sont le refinancement et les réserves obligatoires. Le CPM a mené en 2014 une politique modérément expansionniste, comme l'année précédente. Cette politique s'est traduite par une hausse de la masse monétaire de 7.1 % en 2014, contre 10.8 % en 2013 et 1.4 % en 2012. La masse monétaire a ainsi atteint 3649 milliards XAF en 2014, contre 3407 milliards en 2013 et 3074 milliards en 2012 ; ce niveau classe le Cameroun dans le groupe de pays à liquidité satisfaisante au sein de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEMAC). La hausse de la masse monétaire bénéficie essentiellement au secteur privé à travers des crédits à l'économie (crédits intérieurs) qui ont augmenté de 14.9 % en 2013 et de 11.1 % en 2014, contre 2.6 % en 2012, et qui viennent soutenir les investissements du secteur privé dans les infrastructures. Depuis 2012, l'État confirme son rôle comme acteur majeur du marché financier national. Les interventions du trésor public ont ainsi favorisé une plus grande diversité de produits négociables sur le marché financier et une meilleure couverture du risque de trésorerie. Il en résulte que les taux moyens ont varié entre 1.97 % et 2.24 %, en deçà du taux de 4 % appliqué aux avances statutaires accordées par la BEAC aux trésors nationaux.

Au regard de l'abondance de liquidité du secteur financier en général (banques, assurances) aussi bien au Cameroun que dans l'espace régional de la CEMAC, le financement du déficit budgétaire ou des besoins de trésorerie de l'État sur le marché financier n'a pas exercé d'effet d'éviction sur le financement du secteur privé, ni entraîné une hausse substantielle des taux d'intérêt appliqués aux opérateurs privés. La politique monétaire n'a pas eu d'effet inflationniste.

Cela résulte notamment de : i) la baisse de 17.6 % en moyenne des cours des principales matières exportées hors pétrole, induisant une dégradation des termes de l'échange ; ii) la hausse des importations des biens d'équipements pour la réalisation des grands projets d'infrastructures ; iii) la persistance des importations de denrées alimentaires pour combler le déficit de la production locale. L'inflation s'est établie à 2.2 % en 2014 contre 2.1 % en 2013, en deçà du plafond de convergence fixé à 3 % en zone CEMAC.

La politique monétaire expansionniste du CPM devrait se poursuivre en 2015 et 2016. Elle devrait permettre, dans le court terme, d'atténuer l'impact, sur les recettes fiscales et sur la balance des paiements, de la baisse de plus de 50 % des cours du pétrole brut au second semestre 2014, qui s'est prolongée au début de l'exercice 2015. La chute vertigineuse des cours pétroliers va entraîner celle des recettes pétrolières ainsi que des réserves de change tirées des exportations d'hydrocarbures. Le solde commercial hors pétrole, de son côté, a affiché un déficit représentant 11.6 % du PIB. Mais cela ne devrait pas affecter sensiblement les capacités du pays à couvrir ses importations. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est situé à 65.0 % en 2014 contre 70.4 % en 2012.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le Cameroun a ratifié la totalité des protocoles et accords des principales Communautés économiques régionales en Afrique centrale (CEMAC, CEEAC). Il participe activement à la mise en œuvre du processus d'intégration régionale de la CEMAC et s'attelle au respect des critères régionaux de convergence. Le Cameroun est le seul pays de la CEMAC à avoir mis en circulation le passeport biométrique régional. Le pays applique la libre circulation des personnes avec la République centrafricaine (RCA), la République du Congo et le Tchad. Avec le Gabon et la Guinée équatoriale, le Cameroun applique des restrictions selon le principe de réciprocité. Régi par le tarif extérieur commun (TEC-CEMAC) à quatre taux selon les types de marchandises (5 %, 10 %, 20 % et 30 %), le régime douanier n'a pas d'autres normes discriminatoires ni de normes à l'entrée. Par ailleurs, et malgré les réticences des autres pays de la CEMAC, le Cameroun a ratifié en juillet 2014, l'accord d'étape du processus devant mener aux accords de partenariat économiques (APE) complets entre l'Union européenne (UE) et la région Afrique centrale.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Balance commerciale	3.7	-2.2	-1.2	-0.7	-1.2	-1.4	-1.7
Exportations de biens (f.o.b.)	21.4	21.3	21.3	20.6	19.3	18.0	18.0
Importations de biens (f.o.b.)	17.7	23.4	22.5	21.2	20.5	19.3	19.7
Services	-2.6	-0.5	-1.1	-2.1	-2.0	-1.9	-1.7
Revenu des facteurs	-1.8	-1.1	-1.7	-2.1	-1.9	-1.9	-1.9
Transferts courants	1.7	1.0	0.8	1.0	1.0	0.9	0.8
Solde des comptes courants	1.1	-2.8	-3.3	-3.8	-4.2	-4.3	-4.5

Source : Données de la banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

Selon les estimations de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) qui gère la dette de l'État camerounais, l'encours de la dette publique se chiffrait à 3 060 milliards XAF à la fin de septembre 2014, soit 19.09 % du PIB, en augmentation de 12.6 % par rapport à fin 2013. Le portefeuille de la dette est composé de 74.4 % de dette extérieure et de 25.6 % de dette intérieure contre 71 % de dette extérieure et 29 % de dette intérieure fin 2013. L'encours de la dette extérieure se composait, au 31 décembre 2013, de 37.2 % de dette multilatérale (846 milliards XAF), de 57.3 % de dette bilatérale (1 304 milliards) et de 5.5 % de dette commerciale (125 milliards). L'encours de la dette intérieure comprenait 35.7 % de titres publics (280 milliards XAF) ; 49 % de dette



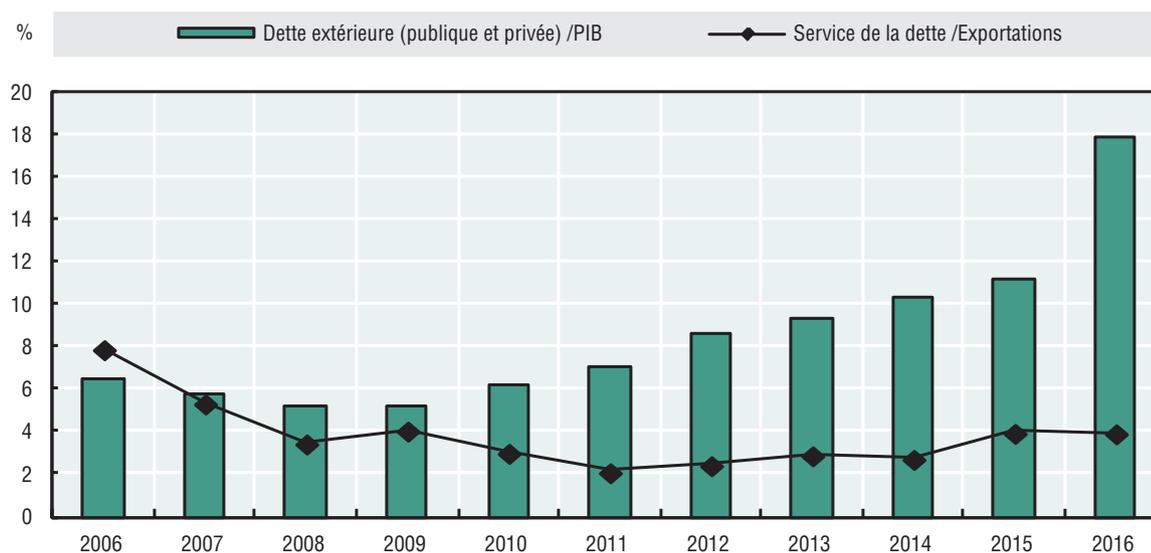
structurée conventionnelle (384 milliards) ; et 15.3 % de dette non structurée (120 milliards). La dette extérieure à court terme, c'est-à-dire celle venue à échéance en 2014, représente 6.1 % du stock de réserves de change brutes domiciliées à la BEAC. En ce qui concerne la dette avalisée ou à garantie publique, elle reste très faible depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2006. Une véritable politique des avals et garanties souveraines que l'État peut accorder aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte est en cours d'élaboration. En attendant, ces avals restent plafonnés à 40 milliards XAF.

Le service de la dette publique (hors remboursements de crédits de TVA) se montait à 126 milliards XAF au 30 septembre 2014 et se composait de 71.3 % de dette extérieure et 29.7 % de dette intérieure. Pour ce qui est du service de la dette publique intérieure, il se chiffre à 38.2 milliards de FCFA, contre 108.4 milliards prévus dans la loi de finances 2014, soit un taux d'exécution de 35.2 %. Quant à la dette extérieure, le service effectif s'élève à 89.8 milliards de XAF, contre une prévision de 104.4 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 86.1 %. (Les écarts observés sont principalement dus aux paiements des commissions sur les nouveaux emprunts.)

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette publique est de 1.8 % l'an. Le portefeuille de la dette extérieure a été contracté, pour 4.3 %, à un taux d'intérêt variable, et il est exposé aux variations de change à hauteur de 69 %.

Les besoins de décaissement au titre de l'année 2014 se sont élevés à 609 milliards XAF (3.88 % du PIB). Ce besoin devait être couvert par un recours aux dons (projets et programmes) extérieurs pour un montant de 55 milliards (0.35 % du PIB) et le solde, soit 554 milliards (3.53 % du PIB) par endettement extérieur et intérieur. Cet endettement prévoit un décaissement de 274 milliards XAF (1.74 % du PIB) auprès des bailleurs de fonds extérieurs et, pour 280 milliards (1.78 % du PIB), par émissions de titres publics. La mobilisation des 274 milliards découle des conventions de prêts déjà signées, en raison du niveau élevé des soldes engagés non décaissés (SEND) à fin 2013 (2 042 milliards XAF). Elle permet de couvrir à elle seule les besoins de financement jusqu'en 2017. Ces ressources proviennent des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV)



Gouvernance économique et politique

Secteur privé

La liberté d'entreprendre une activité économique est en vigueur au Cameroun, où les autorités veillent au respect des principes de concurrence. Le code des marchés publics, mis en œuvre depuis trois ans, a instauré l'appel d'offres dans la grande majorité des commandes publiques, aussi bien pour les commandes de consommables que pour les grands projets d'infrastructures. En 2013 et 2014, les procédures de création d'entreprise ont été simplifiées par la mise sur pied de Centres de formalités de création d'entreprise (CFCE). Ces centres, qui existent présentement dans les métropoles régionales (Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda et Garoua), seront répliqués dans d'autres agglomérations.

Le secteur privé camerounais s'affiche comme le plus diversifié et le plus dynamique de la zone CEMAC, mais son développement est freiné par des contraintes liées notamment au coût, à la qualité et à la disponibilité des facteurs de production (énergie, nouvelles technologies) et au manque de personnel qualifié dans certains secteurs. À ces contraintes s'ajoutent des freins institutionnels (juridiques et judiciaires, réglementaires) et les défauts de garanties des titres de propriété et de l'accès au foncier. Les politiques d'incitations sont parfois inadaptées. Par ailleurs, le cadre juridique régissant le marché du travail continue d'être très rigide en matière de contrats et de droits des employés du secteur formel, au risque de décourager l'embauche dans certains secteurs. Toutefois, une certaine flexibilité contractuelle permet de plus en plus souvent le recours au contrat à durée déterminée, qui épargne substantiellement les charges sociales de l'employeur en cas de licenciement. Le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé se renforce dans le cadre du *Cameroun Business Forum* (CBF) mis en place en 2012 pour améliorer le climat des affaires.

En dépit de ces avancées, le Cameroun régresse de dix rangs dans le classement de *Doing Business*, le rapport annuel de la Banque mondiale sur la facilité des affaires, passant de la 148^e place en 2014 à la 158^e sur les 189 pays considérés dans l'édition 2015. Il recule également d'une place en un an au classement du *World Economic Forum* (WEF), régressant à la 116^e place sur 144 pays considérés. Face à cette érosion, les organisations patronales réunies au sein du Groupement inter patronal du Cameroun (GICAM) demandent un assouplissement des procédures et, surtout, la publication des décrets déjà discutés et convenus avec les autorités. Parmi ces réformes en instance figurent une loi sur la médiation, et une libéralisation du code minier permettant de mieux réguler l'activité du secteur, notamment les permis d'exploration ou d'exploitation.

Secteur financier

Le secteur financier camerounais représente environ la moitié des actifs financiers de la CEMAC. Il se compose de 13 banques commerciales disposant de 231 agences, d'un réseau d'épargne postal (CAMPOST), de 24 compagnies d'assurances, d'un fonds de pension et de 407 institutions de microfinance.

Selon le rapport du FMI au titre de l'article IV publié en août 2014, la santé du système bancaire camerounais s'est améliorée. En effet, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et l'État camerounais ont initié des mesures vigoureuses pour assainir la situation financière des banques et de certaines entreprises étatiques en difficulté, en vue de limiter les risques qu'elles font peser sur le système financier. Le creusement en 2013 de la dette de la SONARA envers les banques camerounaises présentait ainsi un risque systémique pour le secteur financier. L'État a engagé en 2014 un audit technique et organisationnel assorti d'un plan de restructuration de la dette. Ce plan prévoit notamment une extension des capacités de de la SONARA pour qu'elle puisse offrir une gamme de produits de raffinement plus compétitifs. La recapitalisation en 2013 de deux banques en difficulté a également contribué à réduire le risque systémique. La grande majorité



des banques présentent une relative solidité et respectent les normes prudentielles, mais elles restent exposées à des difficultés d'ordre à la fois institutionnel, réglementaire et opérationnel.

L'abondante liquidité du secteur financier n'est pas pleinement ni adéquatement transformée. Malgré la diversité et les performances de la plupart de ses filières (banque, assurance, microfinance, marché financier), le secteur financier se caractérise en effet par la faiblesse du taux de bancarisation (13.5 %) et du taux de pénétration des assurances (2.0 %), et, ce faisant, il ne contribue que faiblement au financement des investissements privés. En vue de renforcer l'inclusion financière, l'État a créé en 2014 deux nouveaux établissements, la Banque des PME, avec un capital libellé de 10 milliards XAF, et la Banque agricole. Mais ces banques ne sont pas encore totalement opérationnelles, et elles seront surveillées de près par la COBAC pour réduire les risques de prêts non productifs et non ou peu performants. Par ailleurs, de nouveaux instruments développés par la représentation nationale de la BEAC, notamment une plateforme informatique mettant à jour en temps réel le registre des crédits, devraient mieux éclairer la prise de décision.

Au nombre des contraintes majeures pesant sur le secteur financier figurent : i) le manque de ressources à long terme malgré le contexte de surliquidité des banques ; et ii) un cadre juridique et judiciaire peu propice à l'environnement des affaires, du fait notamment du manque de fiabilité des titres fonciers. Cette situation limite les possibilités d'injection des excédents de liquidités du secteur financier non bancaire (assurances et fonds de pension) pour le financement de l'investissement, en dehors des souscriptions aux titres publics. Il serait opportun de développer des formes de partenariats public-privé (PPP) pour le financement des projets d'infrastructures.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Depuis 2010, les indicateurs de la gestion du secteur public et des réformes institutionnelles n'ont globalement pas connu d'amélioration sensible. L'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) comme le *Doing Business* confirment l'urgence de mettre en œuvre des réformes ciblées pour consolider les progrès économiques.

Seuls les indicateurs de gestion économique et de la politique d'inclusion sociale ont connu une amélioration substantielle.

S'agissant de l'environnement des affaires, le gouvernement s'est employé à améliorer la délivrance des titres fonciers, avec un réseau géodésique de référence opérationnel. Les autorités élaborent également un code foncier et domanial, et le cadastre de plusieurs villes. Mais il leur faut réaliser une cartographie numérisée du pays à grande échelle pour finaliser les cadastres des villes de Yaoundé, Douala, Garoua et Maroua. Un tel outil améliorerait substantiellement le recouvrement fiscal, et il permettrait de mener une véritable politique de développement local pour renforcer l'inclusion spatiale, si nécessaire à la cohésion sociale.

Au plan de la gestion des finances publiques, la mise en œuvre du plan de modernisation des finances se poursuit. La chaîne PPBS (planification, programmation, budgétisation, suivi, évaluation) a été renforcée, de même que le système de passation des marchés, les cadres de dépenses à moyen terme ou l'encadrement budgétaire des projets d'investissements. Ces progrès doivent permettre une meilleure maturation de ces projets et améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique.

Au plan sectoriel, dans le domaine des télécommunications, la restructuration de la *Cameroon Telecommunications* (CAMTEL) s'est poursuivie avec la modernisation du réseau d'accès filaire et le déploiement du câble sous-marin entre Kribi et Lagos. Pour améliorer sa performance, CAMTEL s'est vu octroyer une licence de téléphonie mobile de 3^e génération (3G). Dans le secteur de l'aéronautique, la présidence de la société nationale CAMAIR-Co a été renouvelée en juin 2014. Dans le secteur de l'électricité, le fonds d'investissement britannique ACTIS a repris les parts de l'américain AES dans les entreprises KPDC (centrale gazière de Kribi), et AES-SONEL (transport et distribution, rebaptisée ENEO). ACTIS prévoit des investissements de 120 milliards XAF sur la



période 2014-17. Les autorités ont créé en 2014 une entreprise publique, le GRT (Gestionnaire du réseau de transport de l'électricité), qui se substituera progressivement à ENEO.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Les activités économiques restent fortement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles extractive (hydrocarbures et autres minerais) et non extractive. Les hydrocarbures représentent environ 8.1 % du PIB et les recettes budgétaires dégagées sont estimées à 27 % des recettes totales. Selon le code pétrolier de décembre 1999, l'État peut conclure deux types de contrats : soit un contrat de concession de titres miniers d'hydrocarbures, soit un contrat de partage de la production. Un nouveau code minier est en cours de finalisation. En octobre 2013, le Cameroun a été déclaré pays conforme à l'ITIE, et il publie les comptes des flux physiques et financiers du secteur suivant les règles de l'Initiative.

Concernant les ressources naturelles non extractives, le Cameroun est doté d'une flore et une faune diversifiées. Le pays abrite notamment 10 % des forêts du bassin du Congo, qui couvrent 41.3 % de son territoire. Il s'est engagé depuis 2008 dans le processus REDD+ (protocole de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation) en cours de préparation. Dans le cadre de l'Initiative FLEGT (plan d'action contre l'exploitation illégale des forêts) de l'Union européenne, le pays a conclu avec l'UE un accord de partenariat volontaire (APV) en vue d'améliorer la gouvernance forestière et le commerce du bois. Au niveau de la faune, le Cameroun s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'extrême urgence de lutte anti-braconnage (PEXULAB) pour protéger les éléphants. Au plan écologique, le Cameroun est partie prenante des organisations régionales de sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité, notamment dans les bassins du Lac Tchad et du fleuve Congo.

Contexte politique

Le Cameroun a continué de bénéficier en 2014 d'une stabilité politique malgré le contexte de crise sécuritaire et humanitaire qui affecte la région. Les crises dans le Septentrion (régions du Nord et de l'Extrême-Nord frontalières avec le Nigéria), suscitées par les incursions du groupe terroriste Boko Haram, se sont ajoutées à la crise en République centrafricaine (RCA) à l'est pour engendrer des poches de fragilité. Ces poches risquent de susciter ou d'exacerber des tensions latentes, liées, entre autres facteurs, à la faible inclusion spatiale et à une pauvreté plus accrue dans certaines régions que d'autres.

Face à ces risques, le gouvernement a renforcé son dispositif sécuritaire dans le Septentrion, et il oppose sur sa façade orientale une double riposte, sécuritaire et humanitaire, avec l'appui, pour le volet humanitaire, des agences des Nations Unies. L'augmentation des dépenses engagées dans ce contexte risque de compromettre des dépenses prioritaires dans les secteurs sociaux et de creuser le déficit budgétaire. Pour renforcer l'inclusion spatiale, le gouvernement a adopté un programme d'urgence de développement des infrastructures socio-économiques dédié aux régions du Nord et de l'Extrême-Nord, parmi les plus pauvres du pays.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Le Cameroun a renoué depuis quelques années avec la planification à long terme. Avec pour référence le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) 2010-20, les autorités ont élaboré des stratégies sectorielles dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les secteurs sociaux ont bénéficié de 680.2 milliards XAF en 2014, soit 20.5 % du budget de l'État. Ces ressources ont été consacrées entre autres au financement des activités concourant à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment des OMD 2 (« assurer l'éducation



primaire pour tous », 4 (« réduire la mortalité infantile »), 5 (« améliorer la santé maternelle ») et 6 (« Combattre le sida, le paludisme et autres maladies »).

Dans le domaine de l'éducation, le pays a pour objectif de réaliser l'OMD 2, qu'il avait accompli à 91.2 % en 2013 contre 82.6 % en 2010, en appliquant sa stratégie sectorielle 2013-20 et conformément au Rapport d'état du système éducatif (RESEN) de 2013. En 2014 quatre programmes ont été conduits dans ce cadre avec une enveloppe de 174.6 milliards XAF (5.3 % du budget), en hausse de 2 % par rapport à 2013. Ces programmes concernent : i) l'universalisation du cycle primaire ; ii) l'alphabétisation, l'éducation non formelle et la promotion des langues nationales ; iii) l'appui au développement du préscolaire ; et iv) la gestion et la gouvernance éducative.

Dans le domaine de la santé (OMD 4, 5 et 6), les actions ont notamment porté sur la santé de la reproduction, avec : i) un renforcement des capacités des personnels de santé à travers les formations et recyclages ; ii) un renforcement des plateaux techniques dans les maternités ; iii) la construction de pavillons « mères et enfants ». Un accent particulier est mis sur la santé de la mère et de l'enfant. Les femmes enceintes reçoivent gratuitement, lors des consultations prénatales, le traitement préventif intermittent contre le VIH/Sida ainsi que le vaccin contre le tétanos. Les enfants de moins de 5 ans continuent par ailleurs de bénéficier du traitement gratuit du paludisme simple, et le programme élargi de vaccination est en nette progression. La surveillance épidémiologique se renforce également pour les maladies telles que la rougeole, la fièvre jaune, la paralysie flasque ou la polio. La mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) est ainsi passée de 137.8 décès pour mille naissances vivantes en 2010 à 114 décès en 2013, loin cependant de la cible de 49 % à horizon 2015. Le retard sur l'objectif est également flagrant pour l'OMD 5, avec 690 décès de parturientes pour 100 000 naissances vivantes en 2013, contre une cible de 170. En ce qui concerne l'OMD 6 portant sur le VIH/Sida, les résultats sont plus encourageants. La séroprévalence, bien qu'elle reste plus élevée en milieu rural, a sensiblement baissé en moyenne, passant de 5.4 % de personnes infectées en 2004 à 4.3 % en 2011 (groupe des 15-49 ans). La prise en charge des personnes infectées s'est par ailleurs sensiblement améliorée. S'agissant du paludisme, l'utilisation des moustiquaires imprégnées a permis d'enregistrer une baisse du nombre des décès.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Selon les extrapolations les plus récentes de l'Institut national de la statistique (INS) la pauvreté monétaire touchait environ 39.9 % de la population en 2010 contre 40.2 % en 2001 (de nouvelles estimations seront publiées en 2015). La croissance économique observée depuis 2008 n'a donc pas eu d'effet significatif sur le niveau de pauvreté, ne compensant que la croissance démographique (estimée à 2.2 %). Le PIB par habitant et la plupart des indicateurs sociaux ont stagné. Selon la dernière enquête sur l'emploi et le secteur informel réalisée en 2010 par l'INS, le taux de chômage au sens élargi affecte en moyenne 6.4 % des personnes âgées de 15 à 64 ans, mais 11.9 % en milieu urbain contre 2.8 % en milieu rural. Ce taux est plus élevé chez les femmes (8.7 %) et les jeunes de 15 à 34 ans (8.9 %). Le sous-emploi est beaucoup plus élevé, avec un taux moyen de 68.7 % (56.2 % en milieu urbain et 76.6 % en milieu rural). Face à ce constat, les autorités ont mis en œuvre deux mesures pour la promotion de l'emploi décent et le développement de la formation professionnelle.

Afin de rendre la croissance plus inclusive, l'accent est mis par ailleurs sur la diversification des sources de croissance à travers les chaînes de valeur des filières agricoles, pastorales, forestières et halieutiques, et par le développement des infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement. Avec l'appui de l'Union africaine (UA) et de l'Organisation internationale du travail (OIT), le gouvernement finalise un dispositif central de protection sociale incluant des filets sociaux pour améliorer les conditions de vie des populations en situation d'extrême pauvreté et vulnérables. En appoint, il a adopté des exonérations sur les importations des produits de première nécessité et il a maintenu un certain



niveau de subventions sur le prix des produits pétroliers. Enfin, la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), réorganisée en 2011, assure dorénavant le paiement régulier des pensions de retraites, ce qui n'était pas le cas les années antérieures.

Égalité hommes-femmes

La constitution camerounaise consacre l'égalité hommes-femmes et ne comporte aucune discrimination de fait quant à la participation des femmes aux activités économiques, la rémunération de la main d'œuvre, la propriété et la gestion des entreprises, le régime foncier et le système de succession.

La représentativité des femmes progresse dans la sphère politique. Sous l'impulsion du Code électoral qui institue un quota minimum de 30 % de femmes sur les listes de candidats, la représentativité des femmes s'est améliorée de manière substantielle. Les élections de 2013 ont permis d'élire 31.1 % de femmes à l'Assemblée nationale, au-delà donc de la cible de 30 % de femmes parlementaires du programme de Pékin des Nations Unies.

Mais sur le marché du travail, les disparités de genre perdurent et sont plus prononcées en milieu urbain, ce qui traduit une absence d'équité dans les opportunités d'emploi dans le secteur formel. Selon l'INS, si le taux de chômage au sens du BIT, en zone rurale, était en 2005 de 1.9 % pour les hommes contre 1.5 % chez les femmes, la tendance s'inverse fortement en zone urbaine avec un taux de 13.2 % de chômage pour les femmes contre 8.8 % pour les hommes. Or, selon la répartition des actifs relevée par l'INS en 2007, 2.2 % seulement des femmes sont employées dans le secteur public et 1.9 % dans le secteur privé formel, alors que 5.4 % des hommes sont employés dans le secteur public et 6.5 % dans le secteur privé formel.

Dans le domaine du foncier, une ordonnance datant de 1974 garantit sans discrimination, à toute personne physique ou morale possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement. Les femmes ne s'en heurtent pas moins à certaines contraintes, notamment à des difficultés d'inscription dans les registres fonciers.

Analyse thématique : développement territorial et inclusion spatiale

Au Cameroun, le processus de décentralisation est engagé depuis plusieurs années à travers une loi qui détermine le champ des compétences à transférer aux collectivités territoriales. Malgré des avancées au plan de la gouvernance locale, il n'existe cependant toujours pas de stratégie explicite ni de vision à long terme de développement régional ou local. Au plan conceptuel, diverses définitions spatiales sont utilisées par les administrations et les institutions spécialisées telles que l'INS et le Bureau de la population dans les enquêtes qu'ils réalisent pour désigner l'espace urbain et rural. Le milieu urbain comprend l'ensemble des agglomérations d'au moins 5 000 habitants qui disposent d'un minimum d'infrastructures de services (scolaires, sanitaires, eau, électricité) et d'un marché quotidien.

Le taux de croissance démographique entre 1987 et 2005 a été en moyenne de 2.8 % ce qui a porté la population du Cameroun de 12.07 millions d'habitants en 1990 à 17.46 millions en 2005 selon le recensement de 2005, année du dernier recensement. En 2014, la population était estimée à 21.68 millions de personnes par le Bureau de la population. Le pays compte dix régions administratives, inégalement peuplées. Les trois régions les plus peuplées sont l'Extrême-Nord, le Centre et le Littoral. La région de l'Adamaoua, la région du Sud et la région de l'Est ont les plus faibles densités. Le taux d'urbanisation était de 48.8 % en 2005. Les régions du Littoral et du Centre, qui abritent respectivement les villes de Douala et Yaoundé, ont les taux d'urbanisation les plus élevés.

La pauvreté est un phénomène essentiellement rural. Le taux de pauvreté est de 55 % dans les campagnes contre 12 % en zone urbaine. Les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua



et de l'Est ont la plus forte incidence de pauvreté et se sont même encore appauvries entre 2003 et 2007. Malgré le rebond de croissance depuis 2009, l'incidence de la pauvreté n'a que faiblement baissé, passant de 39.9 % en 2007 à 38.7 % en 2011. Les inégalités sont fortes avec un coefficient de Gini de 0.39. Le manque d'accès aux moyens de production, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation des écosystèmes, ajoutés à l'insuffisance des moyens de transport et à l'enclavement, accentuent l'exode rural et le phénomène des bidonvilles dans les agglomérations. Ainsi le Cameroun se doit-il d'aborder l'aménagement du territoire et l'urbanisation avec une approche intégrée, pour mettre en phase leurs effets multiplicateurs et catalyseurs. À ce titre, les stratégies de développement local devraient inclure des PPP, et la valorisation des potentialités économiques des collectivités territoriales suppose une politique volontariste de développement de pôles de croissance. Le désenclavement des campagnes permettrait aussi de développer les chaînes de valeur des filières agricoles.

Le Cameroun est confronté à une montée des sentiments d'exclusion et d'insécurité dans certaines régions. Le pays compte environ 250 ethnies qui semblent relativement bien représentées dans la sphère politique depuis l'avènement du multipartisme en 1990 et la mise en place récente du sénat en 2013. Si depuis la réunification du territoire intervenue en 1972, les deux régions anglophones de l'ouest du pays semblent progressivement s'intégrer avec les huit autres régions francophones, les sentiments d'exclusion persistent ailleurs. En effet, dans les régions Nord, Extrême-Nord, Littoral et Ouest, on évoque : i) l'impression d'une surreprésentation des cadres des régions du Centre et du Sud dans les hautes administrations publique et privée ; ii) l'existence de chasses gardées dans les marchés publics ; iii) les suspicions de complicité avec Boko Haram nourries à l'encontre de la population du Septentrion, majoritairement de confession musulmane, depuis l'irruption de la secte islamiste.

Par ailleurs, certaines communautés comme les pygmées Baka des régions du sud et de l'est se sentent parfois marginalisées. À cela s'ajoute, au sein des populations chrétiennes ou animistes des régions orientales, un sentiment d'envahissement par les réfugiés musulmans en provenance de la RCA. Ces sentiments d'exclusion et la cohabitation circonstancielle de populations hétérogènes peuvent exacerber les tensions latentes. La création de poches de fragilité dans le Septentrion et à l'est, dans un contexte de pauvreté grandissante, menace la relative paix et la cohésion sociales qui caractérisent le Cameroun depuis des décennies.

Autre défi, l'urbanisation accélérée que connaît le pays provoque la perte de terres arables et de pâturages dans la périphérie des villes. Et dans les zones rurales, on constate un accaparement des terres arables par les élites urbaines au détriment de petits exploitants ruraux, un phénomène d'agriculture nouvelle dite de « seconde génération ». S'y ajoute l'émergence de grands groupes ou de multinationales à la recherche de vastes surfaces arables, comme c'est le cas d'une compagnie chinoise pour la culture du riz à Bifogo et de la compagnie américaine Heracles Farm qui a obtenu, en novembre 2013, une concession de 20 000 hectares dans le sud-ouest pour exploiter l'huile de palme. L'accélération des grands projets d'infrastructures (barrage de Lom Pangar, barrage de Memve'elé, le port en eau profonde de Kribi, et mines de fer à Mbalam) a eu également pour effet de susciter des tensions liées à l'indemnisation des communautés affectées par ces chantiers. Ces mutations sociales, qui ont pour corollaire une forte pression sur les terres arables et un changement de propriété du capital productif en zone rurale, sont génératrices de tensions alors que les pôles urbains de croissance des environs de Yaoundé et de Douala ne suffisent pas à fournir des emplois décents aux populations issues de l'exode rural. Dans ce contexte, les modèles de contractualisation avec les petits agriculteurs développés par des agro-industriels comme la *Cameroon Development Corporation* (CDC), la Société de développement du coton (Sodecoton) et la Société camerounaise de palmeraie (Socapalm), sont des exemples qui méritent d'être dupliqués.

Le Cameroun n'a pas de stratégie explicite et volontariste pour le développement territorial mais le DSCE 2010-20 fournit néanmoins un cadre pour le stimuler le développement territorial, en préconisant la décentralisation comme catalyseur de la future croissance du pays. Les plans



et politiques sectoriels traitent des investissements et des prestations de services aux niveaux central, régional et local, mais il manque un cadre opérationnel intégré. Le budget prévisionnel, opérationnel depuis 2013, offre l'opportunité pour d'améliorer les résultats par le biais d'une meilleure coordination de l'exécution budgétaire aux différents échelons.

L'atteinte d'un tel objectif requiert un renforcement des capacités institutionnelles. Dans cette perspective, la décentralisation offre un précieux outil pour la mise en œuvre d'une politique volontariste d'inclusion spatiale et de transformation structurelle de l'économie. Les récentes consultations nationales sur l'après 2015 et la réalisation des OMD ont rappelé le rôle de catalyseur de la décentralisation pour obtenir des résultats au plan local. Il importe donc de renforcer le cadre législatif afin de clarifier davantage les rôles, les mandats, les échelons de responsabilités et de reddition des comptes, aussi bien dans les administrations déconcentrées que décentralisées. Une priorisation des dépenses locales serait bénéfique pour mieux allouer les ressources aux collectivités décentralisées au regard des enjeux, la priorité devant aller aux populations les plus défavorisées et vulnérables des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est. C'est l'esprit du Plan d'urgence lancé le 10 décembre 2014 par le président Paul Biya, libellé à hauteur de 925 milliards XAF pour la période 2015-17, en vue d'accélérer la croissance économique du pays.